

République Algérienne Démocratique & Populaire

Wilaya d'Alger

Circonscription Administrative de Dar El Beida

Commune de Dar El Beida

Numéro d'identification Fiscale (NIF) : 41000200001608501019

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article N°:65 alinéa 02 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, la commune de Dar El Beida porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacités minimales N°: 03 /S.T /B.M /D.E.B /2026 relatif aux acquisitions d'équipements pour cantine scolaires en quatre (04) lots distincts :

Lot 01: cantine scolaire Ecole Abane Ramdane.

lot 02 : cantine scolaire Ecole les Rosiers

lot 03 : cantine scolaire Ecole Bouzeane.

lot 04 : cantine scolaire Ecole Tirouche Mohamed Seghir.

Publie dans les quotidiens - الحديقة اليوم le 28/03/2026 et « l'Algérie Aujourd'hui » le 28/03/2026, ainsi que sur le BOMOP, que l'évaluation des offres techniques et financières a donné le résultat suivant :

N° DE LOT	Attributaire provisoire du marché	Numéro d'identification fiscal de l'attributaire	Montant de la soumission en TTC	Montant corrigé en TTC	Délai	Critères de choix	
						Note Technique	observation Entreprise retenue provisoirement (le moins disant)
Lot 01: cantine scolaire Ecole Abane Ramdane.	E.U.R.L FRIMEZ EQUIPEMENTS	<u>001515004974814</u>	9.073.782.00 DA	9.073.782.00 DA	05 JOURS	40/40	
lot 02 : cantine scolaire Ecole les Rosiers	Dif Lyes	<u>192164000353123</u>	9.996.238.00 DA	9.996.238.00 DA	05 JOURS	40/40	
lot 03 : cantine scolaire Ecole Bouzeane.	RAIS BENOUALI	<u>179440201830107</u>	10.397.744.00 DA	9.956.492.00 DA	05 JOURS	40/40	
lot 04 : cantine scolaire Ecole Tirouche Mohamed Seghir.	<u>DECLARE INFRECTUEUX</u>						

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher du bureau des marchés de la commune au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix de la commission d'évaluation peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Dar El Beida dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis sur les quotidiens nationaux (conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 alinéa 1 et 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public .